

**Modalités du contrôle des connaissances  
de l'UE HLCH101 « Chimie Générale »  
Année 2019-2020**

- ✓ Calendrier prévisionnel des deux épreuves de contrôle continu notées CC1 et CC2 :
  - CC1 programmée le 14 octobre à 18h30 (durée 1h)
  - CC2 programmée le 18 novembre à 18h30 (durée 1h)
- ✓ Chaque épreuve de contrôle continu compte pour 20% de la note finale de l'UE CH101
- ✓ Une épreuve finale (notée EF) comptant pour 60% sera organisée par l'administration début janvier en même temps que les autres examens finaux
- ✓ La note de l'UE CH101 de 1<sup>ière</sup> session est donnée par la formule suivante :

$$\text{Note (UE CH101)} = \text{Max} (\text{note(EF)}, 0,2 \text{ note (CC1)} + 0,2 \text{ note (CC2)} + 0,6 \text{ note (EF)})$$

La note retenue est la note la plus élevée entre la note de l'épreuve finale et la moyenne pondérée des trois épreuves.

Une épreuve de seconde session est organisée par l'administration pendant le 2<sup>nd</sup> semestre.

**Très important :**

- ✓ Si vous êtes absent à l'une des épreuves continues, vous devez dans les 8 jours envoyer un justificatif de votre absence à [christophe.iung@umontpellier.fr](mailto:christophe.iung@umontpellier.fr). Tout justificatif arrivant après ce délai ne sera pas pris en considération. Cela vous permettra d'être inscrit (absence justifiée sur votre relevé de note).
- ✓ Néanmoins, comme une seconde session vous donne une seconde chance, une absence à une épreuve correspond à une note de 0/20.